

Conditions Définitives en date du 10 juin 2014

# Rhône-Alpes Région

REGION RHÔNE-ALPES

Programme d'émission de titres  
(Euro Medium Term Note Programme)  
de 1.000.000.000 d'euros

SOUCHE No: 6

TRANCHE No: 1

Emission de Titres d'un montant nominal total de 10.000.000 d'euros portant  
intérêt à taux variable et venant à échéance le 12 juin 2018

Prix d'Emission : 100%

PRÉFECTURE du RHÔNE

Reçu le 17 JUIN 2014

DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES  
ET DES AFFAIRES DECENTRALISÉES 3

Crédit Mutuel ARKEA

## PARTIE A

### CONDITIONS CONTRACTUELLES

Le présent document constitue les Conditions Définitives relatives à l'émission des titres décrits ci-dessous (les **Titres**) et contient les termes définitifs des Titres. Les présentes Conditions Définitives complètent le prospectus de base du 16 juillet 2013 (visé par l'Autorité des marchés financiers (l'**AMF**) sous le n°13-367 en date du 16 juillet 2013) et les suppléments au prospectus de base en date du 12 septembre 2013 (visé par l'AMF sous le n°13-488 en date du 12 septembre 2013) et en date du 28 janvier 2014 (visé par l'AMF sous le n°14-027 en date du 28 janvier 2014) relatif au Programme d'émission de Titres de l'Emetteur de 1.000.000.000 d'euros, qui constituent ensemble un prospectus de base (le **Prospectus de Base**) pour les besoins de l'article 5.4 de la Directive 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil du 4 novembre 2003 (la **Directive Prospectus**) telle que modifiée (notamment par la directive 2010/73/UE du Parlement Européen et du Conseil du 24 novembre 2010 (la **Directive Prospectus Modificative**)) dans la mesure où cette directive a été transposée dans un Etat membre de l'Espace Economique Européen. Les Conditions Définitives et le Prospectus de Base constituent ensemble un prospectus (le **Prospectus**) pour les besoins de l'article 5.1 de la Directive Prospectus, et doivent être lus conjointement avec celui-ci. Les termes utilisés ci-dessous ont la signification qui leur est donnée dans le Prospectus de Base. Les Titres seront émis selon les modalités des présentes Conditions Définitives associées au Prospectus de Base. L'Emetteur accepte la responsabilité de l'information contenue dans les présentes Conditions Définitives qui, associées au Prospectus de Base, contiennent toutes les informations importantes dans le cadre de l'émission des Titres. L'information complète sur l'Emetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base du Prospectus constitué des présentes Conditions Définitives et du Prospectus de Base. Les présentes Conditions Définitives, le Prospectus de Base et le supplément au Prospectus de Base sont disponibles sur les sites internet (a) de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et (b) de l'Emetteur ([www.rhonealpes.fr](http://www.rhonealpes.fr)), et aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Emetteur et aux bureaux désignés du (des) Agent(s) Payeur(s) auprès desquels il est possible d'en obtenir copie.

- |    |                                     |                                |
|----|-------------------------------------|--------------------------------|
| 1. | Emetteur :                          | Région Rhône-Alpes             |
| 2. | (a) Souche :                        | 6                              |
|    | (b) Tranche :                       | 1                              |
| 3. | Devise(s) Prévue(s) :               | Euro (EUR)                     |
| 4. | Montant Nominal Total :             |                                |
|    | (a) Souche :                        | 10.000.000 EUR                 |
|    | (b) Tranche :                       | 10.000.000 EUR                 |
| 5. | Prix d'émission :                   | 100 % du Montant Nominal Total |
| 6. | Valeur(s) Nominale(s) Indiquée(s) : | 100.000 EUR                    |
| 7. | (a) Date d'émission :               | 12 juin 2014                   |

- (b) Date de Début de Période d'Intérêts : Date d'émission
8. Date d'Echéance : La Date de Paiement du Coupon tombant le, ou le plus proche du 12 juin 2018.
9. Base d'Intérêt : EURIBOR + Marge (autres détails indiqués ci-dessous)
10. Base de Remboursement/Paiement : Sous réserve de tout rachat et annulation ou remboursement anticipé, les Titres seront remboursés à la Date de Maturité à 100 % de leur montant nominal.
11. Changement de Base d'Intérêt : Non Applicable
12. Options d'achat : Non Applicable
13. (a) Rang de créance des Titres : Senior
- (b) Date d'autorisation de l'émission des Titres : Conformément aux délibérations du Conseil Régional de l'Emetteur n°10.00.223 en date des 21, 22 et 23 avril 2010 et n°13.12.744 des 18, 19 et 20 décembre 2013, le Conseil Régional de l'Emetteur a autorisé son Président à procéder à l'émission des Titres.
14. Méthode de distribution : Non-syndiquée

#### STIPULATIONS RELATIVES AUX INTERETS (LE CAS ECHEANT) A PAYER

15. Stipulations relatives aux Titres à Taux Fixe : Non Applicable
16. Stipulations relatives aux Titres à Taux Variable :
- (a) Période(s) d'Intérêts/ Date de Période d'Intérêts Courus : Trimestrielle
- (b) Date(s) de Paiement du Coupon : Le 12 septembre, 12 décembre, 12 mars et 12 juin de chaque année jusqu'à la Date d'échéance incluse, ajusté conformément à la Convention de Jour Ouvré précisée au paragraphe 16(d) ci-dessous.
- (c) Première Date de Paiement du Coupon : 12 septembre 2014
- (d) Convention de Jour Ouvré : Convention de Jour Ouvré Suivante Modifiée
- (e) Centre(s) d'Affaires (Article 4.1) : TARGET

- (f) Méthode de détermination du (des) taux d'Intérêt : Détermination du Taux sur Page
- (g) Partie responsable du calcul du (des) Taux d'Intérêt et du (des) Montant(s) de Coupon (si ce n'est pas l'Agent de Calcul) : Non Applicable
- (h) Détermination du Taux sur Page Ecran (Article 4.3(iii)) :
- Taux de Référence : EURIBOR 3 mois
  - Page Ecran : Page Reuters EURIBOR 3 mois
  - Date de Référence : Non Applicable
  - Heure de Référence : 11 heures (heure de Bruxelles)
  - Zone Euro : Oui
  - Date de Détermination du Coupon : Deux (2) Jours Ouvrés TARGET à Paris pour l'Euro avant le premier jour de chaque Période d'Intérêts
  - Source Principale pour le Taux Variable : Page Ecran
  - Banques de Référence (si la source principale est "Banques de Référence") : Non Applicable
  - Place Financière de Référence : Non Applicable
  - Référence de Marché : EURIBOR
  - Montant Donné : Non Applicable
  - Date de Valeur : Non Applicable
  - Durée Prévue : Non Applicable
- (i) Détermination FBF (Article 4.3(i)) : Non Applicable
- (j) Détermination ISDA (Article 4.3(ii)) : Non Applicable
- (k) Marge(s) : + 0,56 % par an
- (l) Taux d'Intérêt Minimum : Non Applicable

- (m) Taux d'Intérêt Maximum : Non Applicable
  - (n) ' Méthode de Décompte des Jours (Article 4.1) : Exact/360
  - (o) Coefficient Multiplicateur : Non Applicable
17. Stipulations relatives aux Titres à Coupon Zéro : Non Applicable

#### DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

18. Option de Remboursement au gré de l'Emetteur : Non Applicable
19. Option de Remboursement au gré des Titulaires : Non Applicable
20. Montant de Remboursement Final pour chaque Titre : 100.000 EUR par Titre de Valeur Nominale Indiquée de 100.000 EUR
21. Montant de Remboursement Anticipé
- (a) Montant(s) de Remboursement Anticipé pour chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (article 5.5) ou en cas d'Exigibilité Anticipée (article 8): Conformément aux Modalités
  - (b) Remboursement pour des raisons fiscales à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (article 5.5) : Oui
  - (c) Coupons non échus à annuler lors d'un remboursement anticipé (Titres Matérialisés exclusivement (Article 6.2(b)) : Non Applicable

#### STIPULATIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

22. Forme des Titres : Titres Dématérialisés
- (a) Forme des Titres Dématérialisés : Applicable – au porteur
  - (b) Établissement Mandataire : Non Applicable
  - (c) Certificat Global Temporaire : Non Applicable
23. Place(s) Financière(s) (Article 6.7) : Non Applicable

24. Talons pour Coupons futurs à attacher à des Titres Physiques : Non Applicable
25. Dispositions relatives aux redénominations, aux changements de valeur nominale et de convention : Non Applicable
26. Stipulations relatives à la consolidation : Non Applicable
27. Masse (Article 10) : La *Masse Contractuelle* est applicable.
- Le nom et coordonnées du Représentant titulaire de la Masse sont :  
Christian Hochstrasser  
2 rue du Général de Gaulle  
54870 Cons la Grandville  
France
- Le nom et coordonnées du Représentant suppléant de la Masse sont :  
Sandrine d’Haussy  
69 Avenue Gambetta  
94100 St Maur des Fossés  
France
- Le Représentant de la Masse percevra une rémunération de 450 EUR par an au titre de ses fonctions/ne percevra pas de rémunération au titre de ses fonctions.

## OBJET DES CONDITIONS DÉFINITIVES

Les présentes Conditions Définitives comprennent les conditions définitives requises pour l’admission aux négociations des Titres sur Euronext Paris décrits dans le cadre du programme d’émission de titres (*Euro Medium Term Note Programme*) de 1.000.000.000 d’euros de la Région Rhône-Alpes.

## RESPONSABILITÉ

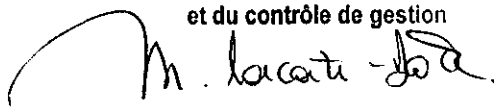
L’Emetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte de l’Emetteur :

Par : .....

Dûment autorisé

Pour le Président du Conseil régional  
et par délégation  
La Directrice des finances, du budget  
et du contrôle de gestion



**Marianne LACAZE-DOTRAN**

## PARTIE B

### AUTRES INFORMATIONS

#### 1. ADMISSION AUX NEGOCIATIONS

Admission aux négociations : Une demande d'admission des Titres aux négociations sur Euronext Paris à compter du 12 juin 2014 a été faite.

Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations : 2 650 EUR

#### 2. NOTATIONS ET CONVERSION EN EUROS

Notations : Le Programme a fait l'objet d'une notation AA- (perspective stable) par Standard & Poor's (S&P).

S&P est établie dans l'Union Européenne et est enregistré conformément au Règlement (CE) n°1060/2009 sur les agences de notation de crédit tel que modifié (le **Règlement ANC**). S&P figure sur la liste des agences de notation de crédit publiée par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers sur son site internet ([www.esma.europa.eu/page/List-registered-and-certified-CRAs](http://www.esma.europa.eu/page/List-registered-and-certified-CRAs)) conformément au Règlement ANC.

Les Titres à émettre n'ont fait l'objet d'aucune notation.

Conversion en euros: Non Applicable

#### 3. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

"Sauf pour les commissions relatives à l'émission des Titres versées aux Agents Placeurs, à la connaissance de l'Emetteur, aucune autre personne impliquée dans l'émission n'y a d'intérêt significatif. Les Agents Placeurs et leurs affiliés ont effectué, et pourraient être amenés à effectuer, des opérations liées à leurs activités de banque d'investissement et/ou de banque commerciale avec l'Emetteur, et pourraient lui fournir d'autres services dans le cadre normal de leurs activités."

#### 4. TITRES A TAUX VARIABLE UNIQUEMENT – HISTORIQUE DES TAUX D'INTERETS

*Détail de l'historique du taux EURIBOR pouvant être obtenus de Reuters.*

#### 5. DISTRIBUTION

Si elle est syndiquée, noms [et adresses] des Membres du Syndicat de Placement : Non Applicable

a. Membre chargé des Opérations de Régularisation (le cas échéant) : Non Applicable

Si elle est non-syndiquée, nom de l'Agent Placeur : Crédit Mutuel Arkéa

Restrictions de vente - États-Unis d'Amérique : Réglementation S Compliance Category 1

Offre non exemptée : Non Applicable

## 6. INFORMATIONS OPERATIONNELLES

Code ISIN : FR0011961523

Code commun : 107493565

(i) Euroclear France en qualité de Dépositaire Central : Oui

(ii) Dépositaire Commun pour Euroclear et Clearstream, Luxembourg : Non

Tout système de compensation autre que Euroclear France, Euroclear et Clearstream, Luxembourg et le(s) numéro(s) d'identification correspondant(s) : Non Applicable

Livraison : Livraison contre paiement

Noms et adresses des Agents Payeurs initiaux désignés pour les Titres :  
BNP Paribas Securities Services  
(affilié Euroclear France n°29106)  
Les Grands Moulins de Pantin  
9 rue du Débarcadère  
93500 Pantin  
France

Noms et adresses des Agents Payeurs additionnels désignés pour les Titres : Non Applicable